

 <p>CFPPAF MIRECOURT</p>	<p>SUPPORT DE COURS STAGIAIRE</p>	<i>Intitulé de la formation : BP REA</i>
		<i>Module ou UC : UC P4 Gestion</i>
		<i>Thème : Chapitre 4 : L'amortissement</i>
		<i>Nom du formateur : Tatiana KEMBERG</i>
		<i>Nombre de pages : 19</i>
		<i>Date de mise à jour : Février 2015</i>

Chapitre 4 : LES AMORTISSEMENTS

Introduction : En comptabilité, on constate suite à l'achat d'un bien durable une perte de valeur : c'est l'amortissement. Il constitue pour l'exploitation une charge de l'exercice.

I. Définition

II. Les différentes conceptions de l'amortissement

III. Les méthodes de calcul de l'amortissement

- 1°) Le choix de la durée d'amortissement
- 2°) L'amortissement linéaire
- 3°) L'amortissement dégressif fiscal

IV. L'enregistrement comptable de l'amortissement

Conclusion : L'amortissement apparaît à l'actif du bilan et en charge du compte de résultat. Même s'il ne constitue pas une réelle sortie d'argent, il devrait être utilisé comme base de réinvestissement.

Chapitre 4

Les Amortissements

Introduction

Après avoir acheté du matériel, des bâtiments, on les utilise. Ils s'usent et **perdent donc de la valeur** (exemple de la voiture).

En comptabilité, on va donc constater cette perte de valeur, c'est ce que l'on appelle **l'amortissement**.

Il s'agit d'une **consommation** d'un bien. L'amortissement constitue donc une **charge de l'exercice** que l'on va calculer à la **clôture de l'exercice**.

I. Définition

L'amortissement est la constatation comptable d'une perte de valeur définitive et irréversible d'un élément d'actif immobilisé résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause (ex: accident).

On l'appelle également amortissement pour dépréciation ou amortissement économiquement justifié.

Attention : Tous les biens durables ne sont pas amortissables !!

?

Mais quels biens durables peuvent bien s'amortir et lesquels ne s'amortissent pas ?

Cochez dans la liste ci-dessous les biens qui, à votre avis s'amortissent.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> terrains | <input type="checkbox"/> plantations pérennes (ex: verger) |
| <input type="checkbox"/> matériel | <input type="checkbox"/> installations spécialisées (ex : salle de traite) |
| <input type="checkbox"/> bâtiments | <input type="checkbox"/> améliorations foncières (ex: drainage) |
| <input type="checkbox"/> parts sociales | <input type="checkbox"/> animaux reproducteurs |

Corrigé



- terrains
- matériel
- bâtiments
- parts sociales

- plantations pérennes (ex: verger)
- installations spécialisées (ex : salle de traite)
- améliorations foncières (ex: drainage)
- animaux reproducteurs

Les terres agricoles, les animaux reproducteurs et les parts sociales ne s'amortissent pas. En effet, ces biens ne perdent pas de valeur avec le temps. Au contraire, ils peuvent même parfois en gagner.

En revanche, les biens suivants sont amortissables :

- * le matériel

Remarque : Le matériel dont la valeur est inférieure à 381 € HT peut ne pas s'amortir et être inclus en totalité dans les charges de l'année.

- * les constructions
- * les plantations pérennes
- * les installations spécialisées
- * les améliorations foncières

II. Les différentes conceptions de l'amortissement



Mais à quoi peut bien servir le calcul de l'amortissement ?

Essayez d'y réfléchir quelques instants en sachant qu'il existe 4 conceptions différentes de l'amortissement.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Corrigé

En effet, il existe 4 conceptions différentes de l'amortissement qui se complètent et se recourent.

➤ **C'est la constatation d'une perte de valeur : Il permet donc de corriger l'actif.**

La VNC (**Valeur nette Comptable = C'est la valeur en € d'un bien inscrit au bilan.**) d'un bien amortissable en fin d'exercice N est égale à la VNC de ce bien en début d'exercice diminuée de la dotation d'amortissement de l'exercice N.

$VNC \text{ fin} = VNC \text{ début} - \text{Amortissement}$

On corrige donc *l'évaluation de l'actif*.

Attention : La VNC d'un bien ne correspond pas forcément à la valeur vénale (valeur de vente).

➤ **C'est la constatation d'une consommation : Il permet donc d'augmenter les charges et de réduire le bénéfice agricole imposable.**

Une immobilisation amortissable est un bien durable consommé non pas à son premier usage, mais tout au long de sa durée d'utilisation.

La dotation annuelle d'amortissement évalue la part de la consommation totale affectée à un exercice donné. L'amortissement, en tant qu'évaluation d'une consommation, va donc diminuer le résultat au même titre que la consommation d'un approvisionnement (engrais, semences...).

C'est donc une *charge*.

➤ **C'est la provision financière destinée au remplacement de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilisation.**

La charge d'amortissement ne correspond pas à une sortie d'argent. Il n'y a pas de sortie d'argent chaque année, mais une seule fois lors de l'acquisition de l'immobilisation.

Tous les ans, l'amortissement peut être mis de côté pour finalement remplacer le bien.

➤ **C'est l'étalement du coût initial sur la durée de vie probable.**

Un plan d'amortissement est en réalité un moyen de répartir les coûts des immobilisations. Un amortissement est une charge.

Il va donc venir diminuer le résultat et donc l'impôt et par conséquent il va venir augmenter la trésorerie.

III. Les méthodes de calcul de l'amortissement

Il existe plusieurs méthodes de calcul des amortissements.

Les plus courantes sont : - l'**amortissement linéaire** (ou constant)
 - l'**amortissement dégressif** (ou décroissant)

Mais avant de choisir une méthode et de calculer l'amortissement, il est nécessaire de choisir une **durée d'amortissement (n)**.

1°) Le choix de la durée d'amortissement

La durée d'amortissement d'un bien est fixée et choisie en fonction de la **durée de vie probable du bien** par l'administration fiscale. Ces durées ne sont qu'indicatives car en réalité, c'est l'exploitant qui les choisit. Cependant, elles sont conseillées et préconisées.

La durée d'amortissement est un nombre entier d'années. Cela ne correspond pas toujours à un nombre entier d'exercices comptables.

Durées d'amortissement indicatives

Améliorations foncières	15 - 20 ans
Plantations - vignes	25 ans
- arbres fruitiers	12 - 30 ans
Constructions - légères	10 - 15 ans
- autres	20 - 30 ans
Tracteurs, motoculteurs, camions	5 ans
Matériel de transport (remorques, tonnes)	10 ans
Matériel de culture (charrues, herses, pulvérisateurs, rouleaux...)	
- spécifiques d'un tracteur	5 - 7 ans
- non spécifiques	10 ans
Matériel d'épandage (engrais, fumiers...)	7 ans
Matériel de semis	5 - 7 ans
Matériel de récolte	5 - 10 ans
Matériel d'intérieur (laiterie...)	10 ans
Frais d'établissement	3 ans

Le choix de la durée comme le choix de la méthode de calcul doivent faire l'objet d'une stratégie et d'une politique d'amortissement. En effet, il s'agit d'une charge réelle qui intervient dans le résultat d'exercice qui sert de base d'imposition.



Complétez la succession logique suivante par des flèches ↗ ou ↘ (augmentation ou diminution).

amortissements ↗ → charges → résultat → impôt → trésorerie



Corrigé

amortissements ↗ → charges ↗ → résultat ↘ → impôt ↘ → trésorerie ↗

Une augmentation des amortissements va donc entraîner une augmentation de la trésorerie.
Une politique d'investissement et d'amortissement est donc nécessaire.

Le montant de l'amortissement varie en fonction de la durée d'amortissement, mais également en fonction de la méthode de calcul utilisée.

2°) L'amortissement linéaire

Il doit être utilisé pour :

- ⇒ les biens usagés (d'occasion)
- ⇒ les biens dont la durée d'utilisation est inférieure à 3 ans
- ⇒ les constructions dont la durée d'utilisation excède 15 ans
- ⇒ les plantations pérennes.

Et peut être utilisé pour tous les biens.

L'amortissement linéaire permet de dégager une annuité constante d'amortissement au cours de la période d'amortissement.

Annuité d'amortissement = Valeur du bien HT à l'acquisition x Taux d'amortissement linéaire

↙ = valeur d'entrée au bilan

Taux d'amortissement linéaire = $tl = 1 / n$

Annuité d'amortissement = $a = \text{valeur d'acquisition HT} \div n$

La charge d'amortissement linéaire est **constante** : $a_1 = a_2 = a_3 = \dots = a(n)$

Pour connaître la VNC (Valeur Nette Comptable) à chaque date de bilan, on dresse un tableau d'amortissement.

Exemple de construction d'un tableau d'amortissement en linéaire :

Les exemples que nous prendrons se situent tous dans le contexte suivant :

- ◇ **exercice comptable allant du 1^{er} mars au 28 février.**
- ◇ **acquisition d'une désileuse neuve pour un montant de 9 900 € HT.**
- ◇ **l'amortissement, quelle que soit la méthode retenue, se fait sur 5 ans.**

a/ La désileuse est acquise le 1^{er} mars de l'année N

?

- **taux d'amortissement linéaire** $t_l =$

- **annuité d'amortissement constante** $a =$

$a_1 = a_2 = a_3 = a_4 = a_5 = a$

tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuités d'amortissement	VNC fin	Amortissements cumulés
1	N				
2	N + 1				
3	N + 2				
4	N + 3				
5	N + 4				

Corrigé



- **taux d'amortissement linéaire** $t_l = 1/n = 1/5 = 20\%$

- **annuité d'amortissement constante** $a = 9\,900 \times 20\% = 1\,980 \text{ €}$

tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuités d'amortissement	VNC fin	Amortissements cumulés
1	N	9 900	1 980	7 920	1 980
2	N + 1	7 920	1 980	5 940	3 960
3	N + 2	5 940	1 980	3 960	5 940
4	N + 3	3 960	1 980	1 980	7 920
5	N + 4	1 980	1 980	0	9 900

Remarque : L'acquisition d'un bien se fait rarement en début d'exercice. L'amortissement se calcule donc en proportion du temps passé sur l'exploitation.

Dans ce cas, on applique la règle du **prorata temporis**.

Un coefficient de réduction cr est calculé :

cr = nombre de mois que le bien a été utilisé ÷ 12

a1 = annuité du 1^{er} exercice comptable = annuité constante x cr

En amortissement linéaire, l'amortissement prend effet à compter du **1^{er} du mois après l'achat**.

Exemples :

Un bien est acheté le 15 août et l'exercice comptable se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Coefficient de réduction de la première année = 4/12 (sept, oct, nov, déc)

Coefficient de réduction de la dernière année = 8/12 (janv, fév, mars, avril, mai, juin, juil, août)

Un bien est acheté le 1^{er} août et l'exercice comptable se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Coefficient de réduction de la première année = 5/12 (août, sept, oct, nov, déc)

Coefficient de réduction de la dernière année = 7/12 (janv, fév, mars, avril, mai, juin, juil)

Reprenons notre exemple :

b/ La désileuse est acquise le 15 juin de l'année N

?

taux d'amortissement linéaire tl =

. **annuité d'amortissement constante a =**

. la désileuse s'amortit sur mois pour le premier exercice.

. le coefficient de réduction cr pour la première année est donc de :

. calcul de la première annuité a 1 =

. la désileuse finit de s'amortir sur mois pour le sixième exercice.

. le coefficient de réduction cr pour le calcul de la dernière annuité est de :

. calcul de la dernière annuité a 6 =

· tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuité d'amortissement	VNC fin	Amortissements cumulés
	N				
1	N + 1				
2	N + 2				
3	N + 3				
4	N + 4				
5	N + 5				

Corrigé



· - **taux d'amortissement linéaire** $t_l = 1/n = 1/5 = 20\%$

· - **annuité d'amortissement constante** $a = 9\,900 \times 20\% = 1\,980 \text{ €}$

· la désileuse s'amortit sur **8** mois pour le premier exercice.

· le coefficient de réduction cr pour la première année est donc de : **8/12**

· calcul de la première annuité **$a_1 = 1\,980 \times 8/12 = 1\,320 \text{ €}$**

· $a_2 = a_3 = a_4 = a_5 = a = 1\,980 \text{ €}$

· la désileuse finit de s'amortir sur **4** mois pour le sixième exercice.

· le coefficient de réduction cr pour le calcul de la dernière annuité est de : **4/12**

· calcul de la dernière annuité **$a_6 = 1\,980 \times 4/12 = 660 \text{ €}$**

tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuité d'amortissement	VNC fin	Amortissements cumulés
	N	9 900	1 320	8 580	1 320
1	N + 1	8 580	1 980	6 600	3 300
2	N + 2	6 600	1 980	4 620	5 280
3	N + 3	4 620	1 980	2 640	7 260
4	N + 4	2 640	1 980	660	9 240
5	N + 5	660	660	0	9 900



Que remarquez-vous d'après ces deux exemples ?
 En amortissement linéaire, le nombre d'exercices correspond-il toujours au nombre d'années d'amortissement ?

.....

Corrigé



Vous pouvez constater qu'en amortissement linéaire, le nombre d'exercices ne correspond pas toujours au nombre d'années d'amortissement. En effet, l'acquisition d'un bien se fait rarement en début d'exercice. C'est pourquoi, une année d'amortissement est répartie sur deux exercices comptables : le premier et le dernier.

c/ Calcul de la Valeur Nette Comptable d'un bien à tout moment

Lorsque l'on utilise l'amortissement linéaire, on peut à n'importe quel moment connaître la VNC d'un bien, soit en élaborant le tableau d'amortissement, soit en utilisant cette formule :

VNC d'un bien comptable à une date donnée	=	$\frac{\text{valeur d'acquisition HT} \times \text{durée restante à amortir}}{\text{durée totale de l'amortissement}}$
--	---	--

Reprenons notre exemple :



Prenons comme exemple une acquisition de la désileuse au 15 juin 2013. Quelle sera sa Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2016 (calcul en mois entiers seulement) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Corrigé



- **durée totale de l'amortissement** en mois : 5 ans x 12 mois = 60 mois
- **durée en mois déjà amortie** au 1^{er} janvier 2016 : 30 mois.

2013 / 2014 : 8 mois
2014 / 2015 : 12 mois
2015 / 2016 : 10 mois

- **durée en mois restant à amortir** = durée totale - durée amortie = 30 mois

- **Valeur Nette Comptable** au 1^{er} janvier 2016 :

$$\text{VNC au 1}^{\text{er}} \text{ janvier} = (9\,900 \times 30) / 60 = 4\,950 \text{ €}$$

3°) L'amortissement dégressif fiscal

Il peut être utilisé pour :

- ⇒ les biens neufs dont la durée normale d'utilisation est supérieure à 3 ans (sauf pour les voitures)
- ⇒ pour les bâtiments légers dont la durée normale d'utilisation est inférieure ou égale à 15 ans.

L'amortissement dégressif n'est pas obligatoire, c'est un choix.

Dans la réalité, un bien perd plus de valeur au début de son utilisation qu'à la fin. Par exemple, une voiture neuve sortie du garage a déjà perdu une grande valeur. En amortissement dégressif, la charge d'amortissement est élevée les premières années et faible les dernières années.



Pour chacun de ces biens, citez la ou les méthodes d'amortissement (linéaire ou dégressif fiscal) pouvant être utilisées :

- tracteur neuf.....
- moissonneuse d'occasion.....
- plantations pérennes.....
- serre.....
- bergerie.....
- salle de traite neuve :.....
- animaux reproducteurs.....
- ordinateur.....

Corrigé



- tracteur neuf : il s'agit de matériel neuf d'une durée normale d'utilisation de plus de 3 ans; il peut donc être amorti en linéaire ou en dégressif
- moissonneuse d'occasion : il s'agit de matériel d'occasion, elle ne peut donc être amortie qu'en linéaire
- plantations pérennes : elles ne peuvent être amorties qu'en linéaire
- serre : il s'agit d'une construction légère dont la durée normale d'utilisation est inférieure à 15 ans; elle peut donc être amortie en linéaire ou en dégressif
- bergerie : il s'agit d'un bâtiment dont la durée normale d'utilisation excède 15 ans, elle doit donc être amortie en linéaire
- salle de traite neuve : il s'agit d'un bien neuf dont la durée d'utilisation excède 3 ans, elle peut donc être amortie en linéaire ou en dégressif.
- animaux reproducteurs : attention, ils ne s'amortissent pas.
- ordinateur : sa durée normale d'utilisation n'excède pas 3 ans (il perd très rapidement toute sa valeur), il doit donc être amorti en linéaire.

Annuité d'amortissement = Valeur résiduelle du bien x Taux d'amortissement dégressif

↳ = valeur restant à amortir = VNC début

Taux d'amortissement dégressif fiscal

td = taux d'amortissement linéaire x coefficient donné par l'administration fiscale

Le coefficient varie en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Durée normale d'utilisation	Coefficient applicable
3 et 4 ans	1,25
5 et 6 ans	1,75
plus de 6 ans	2,25

Pour amortir le bien en totalité, il faut adopter la règle suivante :

- 1°) Diviser la VNC début d'exercice par la durée restante.
- 2°) Comparer la valeur obtenue avec l'annuité d'amortissement dégressif pour l'exercice.
- 3°) Quand l'annuité d'amortissement dégressif devient inférieure à la valeur VNC début / durée restante, on prend cette valeur pour terminer l'amortissement sur 2 ou 3 ans (selon la durée initiale).

En effet, à la clôture de chaque exercice, la somme des amortissements effectivement pratiqués depuis l'acquisition ou la création d'un bien ne peut être inférieure au montant cumulé des amortissements calculés suivant le mode linéaire.

En amortissement dégressif, l'amortissement prend effet à compter du **1^{er} du mois de l'achat**.

Exemple :

Un bien est acheté le 15 août et l'exercice comptable se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Coefficient de réduction de la première année = 5/12 (août, sept, oct, nov, déc)

Reprenons notre exemple :

a/ La désileuse est acquise le 1^{er} mars de l'année N.

?

- taux d'amortissement linéaire $t_l =$
- coefficient à appliquer pour l'amortissement dégressif :

- **taux d'amortissement dégressif $t_d =$**

Calcul des annuités	VNC début / durée restante
$a_1 =$	$VNC d / dr =$
$a_2 =$	$VNC d / dr =$
$a_3 =$	$VNC d / dr =$
$a_4 =$	$VNC d / dr =$

- tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuités d'amortissement	VNC fin	Amortissements cumulés	VNC début / durée restante
1	N					
2	N + 1					
3	N + 2					
4	N + 3					
5	N + 4					

Corrigé



- taux d'amortissement linéaire $t_l = 1/n = 1/5 = 20\%$
- coefficient à appliquer pour l'amortissement dégressif : **1,75**
- **taux d'amortissement dégressif $t_d = t_l \times \text{coeff} = 20\% \times 1,75 = 35\%$**

Calcul des annuités	VNC début / durée restante
$a_1 = 9\,900 \times 35\% = 3\,465$	$VNC\ d / dr = 9\,900 / 5 = 1\,980$
$a_2 = (9\,900 - 3\,465) \times 35\% = 2\,252,25$	$VNC\ d / dr = 6\,435 / 4 = 1\,608,75$
$a_3 = (6\,435 - 2\,252,25) \times 35\% = 1\,463,96$	$VNC\ d / dr = 4\,182,75 / 3 = 1\,394,25$
$a_4 = (4\,182,75 - 1\,463,96) \times 35\% = 951,58$	$VNC\ d / dr = 2\,718,79 / 2 = 1\,359,395$

- tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuités d'amortissement	VNC fin	Amort cumulés	VNC début / durée restante
1	N	9 900	3 465	6 435	3 465	1 980
2	N + 1	6 435	2 252,25	4 182,75	5 717,25	1 608,75
3	N + 2	4 182,75	1 463,96	2 718,79	7 181,21	1 394,25
4	N + 3	2 718,79	1 359,395	1 359,395	8 540,605	1 359,395
5	N + 4	1 359,395	1 359,395	0	9 900	1 359,395

Remarque : En général, on achète un bien en milieu d'exercice, on applique donc la règle du **prorata temporis**. Mais contrairement à l'amortissement linéaire, il y aura autant d'exercices comptables que d'années d'amortissement prévues.

Reprenons notre exemple :

b/ La désileuse est acquise le 15 juin de l'année N.

?

- taux d'amortissement dégressif $td =$
- coefficient de réduction $cr =$

Calcul des annuités	VNC début / durée restant
$a_1 =$	$VNC d / dr =$
$a_2 =$	$VNC d / dr =$
$a_3 =$	$VNC d / dr =$
$a_4 =$	$VNC d / dr =$

- tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuités d'amortissement	VNC fin	Amortissements cumulés	VNC début / durée restante
1	N					
2	N + 1					
3	N + 2					
4	N + 3					
5	N + 4					



Corrigé

- taux d'amortissement dégressif $td = 1/5 \times 1,75 = 35\%$
- coefficient de réduction cr pour la première année : $cr = 9/12$ (juin, juil, août, sept, oct, nov, déc, janv, fév)

Calcul des annuités	VNC début / durée restant
$a_1 = 9\,900 \times 35\% \times 9/12 = \mathbf{2\,598,75}$	$VNC d / dr = 9\,900 / 5 \times 9/12 = 1\,485$
$a_2 = (9\,900 - 2\,598,75) \times 35\% = \mathbf{2\,555,44}$	$VNC d / dr = 7\,301,25 / 4 = 1\,825,31$
$a_3 = (7\,301,25 - 2\,555,44) \times 35\% = \mathbf{1\,661,03}$	$VNC d / dr = 4\,745,81 / 3 = 1\,581,94$
$a_4 = (4\,745,81 - 1\,661,03) \times 35\% = 1\,079,67$	$VNC d / dr = 3\,084,78 / 2 = \mathbf{1\,542,39}$

- tableau d'amortissement :

n	Exercices comptables	VNC début	Annuités d'amort	VNC fin	Amortissements cumulés	VNC début / durée restante
1	N	9 900	2598,75	7301,25	2598,75	1485
2	N + 1	7301,25	2555,44	4745,81	5154,19	1825,31
3	N + 2	4745,81	1661,03	3084,78	6815,22	1581,94
4	N + 3	3084,78	1542,39	1542,39	8357,61	1542,39
5	N + 4	1542,39	1542,39	0	9 900	1542,39

IV. L'enregistrement comptable de l'amortissement

Concernant les immobilisations amortissables, la clôture est l'occasion de calculer et d'enregistrer les amortissements de l'exercice.

L'amortissement étant une charge, son calcul est nécessaire à l'établissement du compte de résultat.

D'autre part, ceci permet d'évaluer la valeur nette comptable des immobilisations amortissables à inscrire à l'actif du bilan de clôture.

L'amortissement apparaît donc :

⇒ à l'actif du bilan (perte de valeur) compte n°28
 ⇒ en charge du compte de résultat compte n° 68

1°) Enregistrement de la perte de valeur au compte d'actif concerné

2°) Enregistrement de la charge : la dotation aux amortissements



Exemple :

Achat d'un motoculteur de 10 000 € HT le 01/01/14 avec paiement différé par chèque le 30/06/14, amorti en linéaire sur 5 ans (l'exercice correspond à l'année civile).

En cours d'exercice, on procède à l'enregistrement de l'acquisition et du paiement de l'immobilisation.

Achat le 01/01/14

n°			
	DEBIT		CREDIT
<hr/>			

n°			
	DEBIT		CREDIT
<hr/>			

Paiement le 30/06/14

n°			
	DEBIT		CREDIT
<hr/>			

n°			
	DEBIT		CREDIT
<hr/>			

A la clôture de l'exercice, on procède à l'enregistrement de l'amortissement.

1°) Enregistrement de la perte de valeur au compte d'actif concerné

Plutôt que de créditer directement le compte d'immobilisation concerné, on utilise un compte spécifique d'amortissements cumulés d'immobilisations.

Calcul de l'annuité d'amortissement :

n°			
	DEBIT		CREDIT
<hr/>			

2°) Enregistrement de la charge : la dotation aux amortissements

n°			
	DEBIT		CREDIT
<hr/>			

⇒ **Conséquences sur le bilan de clôture et le compte de résultat :**

Au compte de résultat, le solde du compte dotations aux amortissements de l'exercice apparaît en charges d'exploitation dans la catégorie "dotation aux amortissements" et vient donc en déduction des produits de l'exercice pour le calcul du résultat.

Extrait du compte de résultat du 01/01/14 au 31/12/14

CHARGES	PRODUITS
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>Produits d'exploitation</u>
Dotation aux amortissements	

Au bilan de clôture, on solde les comptes d'actif et on reporte le solde du compte matériel dans la colonne "brut" de l'actif et le solde du compte d'amortissements cumulés dans la colonne "amortissements" de l'actif. Cette valeur vient en déduction de la valeur brute : la différence apparaît dans la colonne "net" de l'actif.

Extrait du bilan du 31/12/14

ACTIF			PASSIF
	brut	amortissements	net
Immobilisations			
21. Matériel			



Corrigé

Achat le 01/01/14

n°21 Matériel

DEBIT	CREDIT
10 000	

n°40 Dettes fournisseurs

DEBIT	CREDIT
	10 000

Paiement le 30/06/14

n°51 Banque

DEBIT	CREDIT
	10 000

n°40 Dettes fournisseurs

DEBIT	CREDIT
10 000	

1°) Enregistrement de la perte de valeur au compte d'actif concerné

Calcul de l'annuité d'amortissement :

n°28 Amortissements cumulés des immobilisations

DEBIT	CREDIT
	2 000

2°) Enregistrement de la charge : la dotation aux amortissements

n°68 Dotation aux amortissements

DEBIT	CREDIT
2 000	

⇒ Conséquences sur le bilan de clôture et le compte de résultat :

Extrait du compte de résultat du 01/01/14 au 31/12/14

CHARGES		PRODUITS	
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
Dotation aux amortissements	2 000		

Extrait du bilan du 31/12/14

ACTIF				PASSIF
	brut	amortissements	net	
Immobilisations				
21. Matériel	10 000	2 000	8 000	

Conclusion

L'amortissement correspond à la perte de valeur occasionnée par l'utilisation des biens suite à leur achat.

Cette perte de valeur constitue une véritable charge pour l'exploitation qu'il est important de bien savoir gérer car elle intervient directement dans le calcul du résultat et donc dans celui de l'impôt.

amortissements ↗ → charges ↗ → résultat ↘ → impôt ↘ → trésorerie ↗

Pour ce faire, il existe deux principales méthodes : l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif fiscal.

Dans les documents comptables, il apparaît à l'actif du bilan et en charge au compte de résultat.

Cet amortissement, même s'il ne constitue pas une réelle sortie d'argent devrait être utilisé comme base de réinvestissement.

Ratio : Investissement / Amortissement

- < 100 % régression (l'exploitation cesse d'investir)
- = 100 % vitesse de croisière
- > 100 % réinvestissement (l'exploitation est en pleine période d'investissement)